



Lu pour Vous

Collectif QUICURY

site : <https://quicury.org>
mail : quicury@riseup.net

2021-10-07 Le Pays

Le projet de la Smad encore à l'arrêt ?

RECOURS L'association Quicury marque des points contre l'autorisation environnementale accordée

Le rapporteur public du tribunal administratif de Lyon a demandé l'annulation de l'autorisation environnementale accordée à Argan pour implanter une unité de stockage de la Smad-Fresenius Medical Care à Sarcey. Le jugement est attendu fin octobre. Stéphane Voyant

RECOURS ■ L'association Quicury marque des points contre l'autorisation environnementale accordée

Le projet de la Smad encore à l'arrêt ?

Le rapporteur public du Tribunal administratif de Lyon a demandé l'annulation de l'autorisation environnementale accordée à Argan pour implanter une unité de stockage de la Smad-Fresenius Medical Care à Sarcey. Le jugement est attendu fin octobre.

Stéphane Voyant

stephane.voyant@centrefrance.com

C'est une nouvelle petite victoire que vient de remporter Quicury, opposé à la création d'une zone d'activité portée par le Syndicat mixte d'études d'aménagement et de développement économique de l'Ouest rhodanien (Smadéor).

Pour l'association, la Smad peut s'installer ailleurs

Le 23 septembre dernier a eu lieu une audience devant le Tribunal administratif de Lyon suite à un recours déposé en juillet 2020 par le col-



TRIBUNAL. Gilles Vignon et Robert Lhomme, membres du collectif Quicury, se félicitent de cette première décision en attendant le jugement. PHOTO STÉPHANE VOYANT

lectif contre l'autorisation environnementale de destruction d'espèces protégées, accordée par la Préfecture, le 3 janvier 2020, à la société Argan, propriétaire des 6 hectares qui devraient ensuite être utilisés par la Smad-Fresenius Medical Care, leader

mondial du traitement des insuffisances rénales par hémodialyse (669 salariés, 171 millions d'euros de chiffre d'affaires), basée à Savigny près de L'Arbresle, pour y implanter une unité de stockage de 18.000 m² à Sarcey.

Au cours de cette audien-

ce, le rapporteur public a demandé l'annulation de cet arrêté. « Il a estimé que l'intérêt public majeur autorisant la construction de cet entrepôt n'était pas établi pour justifier la destruction d'espèces protégées et que toutes les possibilités d'installations

n'avaient pas été étudiées », expliquent Gilles Vignon et Robert Lhomme, membres de Quicury. Pour eux, Fresenius Medical Care a la possibilité de s'installer ailleurs. « Il y a la ZAC Lybertec, à Belleville, où des terrains sont disponibles et ceux-ci ne posent pas de problèmes environnementaux, poursuivent-ils. En plus, concernant l'exportation des

produits de l'entreprise, cela ne rallonge pas le trajet, c'est même plus court. Mais ils n'ont étudié aucune alternative. »

Si l'affaire n'est pas jugée, « dans plus de 90 % des cas, le juge suit l'avis du rapporteur public et nous espérons un jugement en notre faveur », conclut Gilles Vignon. Le jugement est attendu d'ici fin octobre. ■

■ Le permis de construire annulé ?

L'association Quicury a déposé, le 18 septembre, un recours gracieux, en mairie, contre le permis de construire modifié, accordé à Argan, le 20 juillet, par la commune de Sarcey. « La foncière Argan espère sans doute éviter les incohérences que Quicury a mises en évidence auparavant et qui nous ont permis d'obtenir gain de cause provisoirement contre l'élargissement de la RD67 qui relie Sarcey à Saint-Romain-de-Popey (*Le Pays* du 18 mars 2021) », explique Quicury. Concrètement, cette modification de permis concerne essentiellement les points d'accès directs pour les poids lourds sur la RD67. Il y aurait quatre points d'accès pour le site de la Smad. « Les voitures entreraient et sortiraient par l'accès du haut, à proximité du pont de l'autoroute, tandis que les camions le feraient bien plus bas, à hauteur de l'entreprise Junet Bois », explique l'association pour qui cette modification accordée ne respecte pas l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du projet. « Les documents fournis au public en 2019 ne correspondent plus à ceux du permis accordé en 2021 », souligne Quicury dans son recours gracieux. L'association demande ainsi au maire de revenir sur sa décision et d'annuler le permis de construire accordé le 20 juillet.

RECOURS L'association Quicury

Le Pays Roannais <https://journal-twp.centrefrance.com/pr/data/40444/reader/reader...>

1 sur 4 07/10/2021 à 04:41

TRIBUNAL.

C'est une nouvelle petite victoire que vient de

remporter Quicury, opposé à la création d'une zone d'activité portée par le Syndicat mixte d'études d'aménagement et de développement économique de l'Ouest rhodanien (Smadéor).

Pour l'association, la Smad peut s'installer ailleurs